SAISON 2024

- ***USC VOILE Base Nautique***

RÈGLEMENT INTÉRIEUR –PARCAGE ET MOUILLAGE

ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT SUR LA BASE NAUTIQUE

Reservé aux adhérents à jours de leur cotisation annuelle

Un emplacement du type : EMPLACEMENT A TERRE ☐

MOUILLAGE SUR L' EAU ☐

Nom du bateau ……immatriculation ……
Type ……marque……..

Monocoque ☐ multicoque ☐
couleur coque ……couleur pont ……..

longueur……..m largeur ……m

poids ……..kg

Proprietaire
M……
Demeurant
……
……

Téléphone : …….. mail ……@……

si co proprieté :
deuxième Propriétaire

M……
Demeurant
……
……

Téléphone : …….. mail ……@……

Montant de la redevance annuelle à payer :

10 € x ……..ml longueur = ……..€

Je soussigné ……..

A bien pris connaissance du présent règlement.

A CARMAUX le…….. / ……. / ……..
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »